

RESOLUTION (art. 113 al. 1 LOCRP)

Auteur UDC, par Grégoire Emonet (suppl.)
Objet Non au Pacte de l'ONU pour les migrations
Date 13.11.2018
Numéro 7.0096

De quoi parlons-nous ici: le secrétaire général de l'ONU actuel, António Guterres, a mandaté le diplomate suisse Jürg Lauber afin d'élaborer avec des collègues mexicains le Pacte mondial de l'ONU sur les migrations («Global Compact for Migration»). Ce pacte part du postulat que la migration est «source de prospérité, d'innovation et de développement durable». Le Conseil fédéral compte signer le pacte les 10/11 décembre 2018 au Maroc.

Sans consultation ni des cantons, des parlements fédéraux ou cantonaux et moins encore des citoyennes et citoyens de ce pays, le Conseil fédéral entend s'engager à signer ce pacte sans en connaître les conséquences exactes qui pourtant risque bien d'être funestes pour l'avenir de nos pays. Nous pouvons l'affirmer pour les raisons évoquées plus loin dans le texte et du fait que de nombreux pays s'annoncent chaque jour pour exprimer leur refus de ratifier ce texte onusien. Etats-Unis, Croatie, Hongrie, nos voisins autrichiens que l'on compare souvent à notre pays la Suisse également et bien d'autres qui ne manqueront pas de suivre ces prochaines semaines et mois.

Demandons-nous donc ce que le Pacte mondial de l'ONU sur les migrations signifie véritablement pour notre législation et notre juridiction, soit pour notre autodétermination? Personne ne peut véritablement le savoir avec précision, pas même le Conseil fédéral qui cherche à calmer les esprits en affirmant que le pacte est «politique, mais non engageant sur le plan juridique». Mais l'expérience a montré que cela ne présage rien de bon pour la démocratie directe, l'autodétermination et l'indépendance, comme dit plus haut, certains ne sont pas dupes!

Les Etats se fixent des objectifs qui exigent aussi de notre part des adaptations juridiques:

- Regroupement familial «pour les migrants à tous les niveaux de qualification».
- Les médias doivent traiter le thème de la migration de manière à permettre «une perception plus réaliste, plus humaine et plus constructive de la migration et des migrants».
- Les systèmes de protection sociale ne doivent pas être discriminatoires et assurer le même niveau de protection de base pour les citoyens et les migrants
- L'expulsion de migrants mineurs est en principe interdite.

Cela signifie:

- Regroupement familial illimité pour tous les étrangers
- Censure, interdiction de réfléchir : fin de la liberté d'opinion, d'information et de la liberté des médias (Constitution fédérale art. 16 et 17).
- Plus d'impôts, d'impôts sur le revenu, augmentation accentuée des primes de caisse-maladie
- Ouverture à ce qu'on appelle la "Culture de bienvenue" (cf. voir l'Allemagne de Merkel 4 ans après avoir adopté cette politique) - les mineurs peuvent de toute manière rester.
- Les étrangers criminels ont le droit de séjour.

Notre politique des étrangers et d'immigration nous est entièrement dictée par l'UE et l'ONU (Constitution fédérale art. 139 - 141).

Ajoutons encore et pour conclure que La Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) s'est manifestée le 19 octobre en adoptant une motion demandant que la décision d'approbation soit soumise aux Chambres fédérales. Une semaine plus tard, la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-E) a adressé au Conseil fédéral une lettre annonçant son intention de déposer une requête similaire. Vendredi 2 novembre, la CIP-N a franchi un pas supplémentaire: par 15 voix contre 9, elle a formellement décidé de recommander au Conseil fédéral de ne pas approuver ce traité migratoire. Par cette résolution, nous appuyons et voulons donner du poids à la décision prise par la CIP-N. en manifestant la désapprobation du Parlement valaisan à cette ratification.

Conclusion

Pour toutes ces raisons qui impacteront fortement notre pays ainsi que notre canton, le groupe UDC demande, par cette résolution au sens de l'article 113 LOCRP, à ce que le Parlement valaisan exprime clairement sa désapprobation au Conseil fédéral en lui demandant expressément de ne pas ratifier le «pacte mondial des migrations».